



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_096-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-096 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUOT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLU DE COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, le Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-1 et suivants, R 153-21 à R 153-22,

Vu les statuts de La Cali

Vu la délibération du conseil municipal de COUTRAS en date du 30 janvier 2013 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS,

Vu la délibération du conseil municipal de COUTRAS en date du 09 juin 2016 approuvant la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS,

Vu la délibération du conseil municipal de COUTRAS en date du 27 décembre 2017 sollicitant La Cali afin d'engager une modification n° 4 à son plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais n° 2017-223 du 06 décembre 2017 prescrivant la modification n° 4 du PLU de la commune de COUTRAS ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février 2018 au 03 mars 2018 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré,

**Et à la majorité, 41 voix pour et 19 abstentions** (*Philippe BUISSON, Jean-Philippe Le GAL, Thierry MARTY, Sabine AGGOUN, Georges DELABROY, Jean-Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Gaby HOPER, Michel GALAND, Gérard MOULINIER, Monique JULIEN, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE, Mireille CONTE-JAUBERT, Laurent DELAUNAY, Armand REIS-FILIFE*)

Le Conseil communautaire décide

- d'approuver la modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS tel qu'il est annexé à la présente délibération
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de COUTRAS durant un mois ainsi que d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en Mairie de Coutras durant 1 mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article L. 153- 43 du code de l'urbanisme.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification n°4 du PLU de COUTRAS, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS approuvé est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et à la mairie de COUTRAS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément au Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le

ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_096-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_096-DE